

Décret exécutif n° 11-77 du 13 Rabie El Aouel 1432 correspondant au 16 février 2011 modifiant l'annexe du décret n° 88-232 du 5 novembre 1988 portant déclaration des zones d'expansion touristique.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre du tourisme et de l'artisanat,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 03-03 du 16 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 17 février 2003 relative aux zones d'expansion et sites touristiques ;

Vu le décret n° 88-232 du 5 novembre 1988, modifié, portant déclaration des zones d'expansion touristique ;

Vu le décret présidentiel n° 10-149 du 14 Joumada Ethania 1431 correspondant au 28 mai 2010 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète :

Article 1er. — Le présent décret a pour objet de modifier l'annexe du décret n° 88-232 du 5 novembre 1988, modifié, susvisé.

Art. 2. — Les limites ainsi que la superficie de la zone d'expansion et site touristique dénommée : Mafragh Ouest aux deux communes de Ben M'Hidi et d'Echatt, wilaya d'El Tarf, sont délimitées conformément à l'annexe du présent décret et aux plans joints à l'original du présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Rabie El Aouel 1432 correspondant au 16 février 2011.

Ahmed OUYAHIA.

ANNEXE

WILAYA D'EL TARF

DENOMINATION	WILAYA	DAIRA	DEUX COMMUNES	DELIMITATION ET SUPERFICIE
Mafragh Ouest	El Tarf	Ben M'Hidi	Ben M'Hidi et Echatt	<p>A pour délimitation :</p> <p>Au Nord : la mer méditerranée, et la ligne fictive qui relie les points UTM - WGS 84 :</p> <p>P5 : X = 397 679,2 m ; Y = 4 077 970,7 m P6 : X = 397 648,8 m ; Y = 4077 767,1 m P7 : X = 397 734,6 m ; Y = 4 077 668,6 m P8 : X = 397 988,2 m ; Y = 4 077 637,1 m P9 : X = 398 047,8 m ; Y = 4 077 955,8 m</p> <p>A l'Est : de l'embouchure de l'Oued Mafragh jusqu'à 750 mètres vers l'amont.</p> <p>A l'Ouest : du point du méandre de l'Oued Khchichi, la limite descend perpendiculairement sur la côte.</p> <p>Au Sud : du point du méandre de l'Oued Khchichi, situé à 875 mètres à l'Ouest de la ferme jusqu'à Oued Mafragh en passant au Sud de la zone dunaire, et contournant la ligne fictive qui relie les points UTM-WGS 84 :</p> <p>P1 : X = 403 243,0 m ; Y = 4 077 938,0 m P2 : X = 403 882,0 m ; Y = 4077 921,0 m P3 : X = 403 876,2 m ; Y = 4 076 940,2 m P4 : X = 403 228,8 m ; Y = 4 076 874,6 m</p> <p style="text-align: center;">Superficie : 1075 ha</p>